

Le titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

L'Accompagnant Éducatif Petite Enfance est un.e professionnel(le) qualifié.e qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il (Elle) participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il (Elle) établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

L'Accompagnant Éducatif Petite Enfance rentre, également, dans une finalité éducative qui conduit à :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le titulaire du CAP AEPE est capable :

- d'accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- de prendre soin et d'accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- d'inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels
- d'exercer son activité en école maternelle
- d'exercer son activité en EAJE (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) et ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
- d'exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en Maison d'Assistant.e.s Maternels (MAM)

PUBLIC :

- Salarié.e ou demandeur d'emploi, souhaitant se professionnaliser dans le secteur de la petite enfance
- Âgé.e de 18 ans minimum

LIEUX D'EXERCICE :

Le titulaire du C.A.P Accompagnant Éducatif Petite Enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;

- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

COMPÉTENCES

Le référentiel de la formation du CAP AEPE se décline en trois grandes compétences :

- Accompagner le développement du jeune enfant,
- Exercer son activité en accueil collectif,
- Exercer son activité en accueil individuel.

PRÉ-REQUIS :

Titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un diplôme classé au moins de niveau 4 (Baccalauréat)

DURÉE :

1010 heures sur 9 mois

- **450 heures** en centre d'enseignement théorique (durée hebdomadaire de 30 heures)
- **560 heures** de formation pratique (durée hebdomadaire de 35 heures).

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES :

Méthodes pédagogiques collective et individualisées

Formation organisée en présentiel et en distanciel (plateforme e-learning et ZOOM)

VALIDATION : Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)

TARIFS : 3200 euros

ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC

EN SITUATION DE HANDICAP

Site accessible aux personnes en situation de handicap NB : les caractéristiques techniques de nos bâtiments ne permettent pas l'accès en fauteuil roulant. L'adaptation de la formation aux situations de handicap des apprenants ayant fourni des justificatifs est prise en compte par le référent handicap.

LIEU DE LA FORMATION

Site de Cé Cédille – Lamentin
RDC Bât Fleuri-Noël Place d'Armes
97232 Le Lamentin

Site de Cé Cédille – Basse-Pointe
26 rue Hyppolite Morestin Quartier AKR
97218 Basse-Pointe